

**AMAP des Coquelicots > 'Fromages bio'**  
**Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA SAISON 2022**

Les objectifs et intérêts de l'AMAP des Coquelicots ayant été définis et acceptés lors de l'adhésion, le présent contrat ne concerne que les modalités pratiques et financières entre l'adhérent(e) de l'AMAP des Coquelicots et Paul Leclerc, éleveur de chèvres et producteur de fromages de chèvre et de vache.

**Entre, d'une part, Paul LECLERC**

Eleveur de chèvres et producteur de produits laitiers, à CHAILLON (55), qui s'engage à produire, selon des méthodes conformes à l'agriculture biologique, des fromages de chèvre (frais, affinés, cendrés ou aux aromates), des yaourts ou faisselles au lait de chèvre ou vache, des fromages de vache (frais, affinés ou aux aromates), et à assurer **18 livraisons**, allant du **10 mars au 3 novembre 2022**.

**Rythme** : toutes les 2 semaines (hors périodes convenues ensemble)

**Lieu de distribution** : Grange distribution à Mécrin

**Dates** : les jeudis soirs de 17h30 à 18h30.

Paul LECLERC mettra tout en œuvre pour satisfaire les adhérents de l'AMAP. En cas d'impossibilité pour le producteur d'honorer ses engagements (accident, gel, vol, dégâts causés par autrui, maladie, etc.), le comité de l'AMAP se réunira afin de trouver un arrangement satisfaisant pour les deux parties.

**Et, d'autre part, M./Mme. ....**

Adhérent(e) de l'AMAP des Coquelicots qui s'engage à venir chercher son panier de fromages à chaque livraison ou, le cas échéant, à le faire retirer par une personne de son choix. La résiliation du contrat de la part de l'adhérent implique pour lui l'obligation de trouver un(e) remplaçant(e) pour la fin de saison en cours, selon les modalités financières fixées conjointement entre l'adhérent et son (sa) remplaçant(e). L'adhérent choisit les quantités suivantes :

PRODUIT	CONSERVATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ		MONTANT
Chèvre Frais	21 jours	3,00 €		X 18	
Chèvre Affiné	21 jours	3,00 €			
Chèvre Cendré	21 jours	3,10 €			
Chèvre Aromate	7 jours	3,30 €			
Yaourt de Chèvre (Nature)	21 jours	0,90 €			
Faisselle de Chèvre (500 gr)	7 jours	5,00 €			
Ricotta (100 % petit-lait, 200 gr)	7 jours	3,20 €			
Vache Frais	21 jours	2,10 €			
Vache Affiné	21 jours	2,10 €			
Vache Aromate	7 jours	2,40 €			
Litre de Lait écrémé (pasteurisé)	7 jours	1,00 €			
Fromage Blanc de Vache (allégé)	7 jours	3,20 €			
Yaourt au lait de Vache (allégé)	21 jours	0,50 €			
Crème (pot de 200 gr)	15 jours	2,00 €			
Beurre <input type="checkbox"/> Doux et/ou <input type="checkbox"/> Demi-Sel (150 gr)	15 jours	2,80 €			
<input type="checkbox"/> Ricotta <input type="checkbox"/> Crème <input type="checkbox"/> B. Doux <input type="checkbox"/> B. 1/2-Sel (1 distribution sur 2)	15 jours			X 9	
<b>TOTAL DU CONTRAT</b>					

- Règlement choisi :**
- Annuel (1 chèque du montant total)
  - Bimestriel (2 chèques de la moitié du montant total)
  - Mensuel (4 chèques du quart du montant total)

Les chèques, à libeller à l'ordre du producteur **Paul LECLERC**, sont tous remis à la signature du contrat et encaissables le 7 du mois considéré.

Fait à Mécrin, le .....

M./Mme .....

Signature

Fait à Mécrin, le .....

M. Paul LECLERC

Signature